



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# *La lettre*

## du comité

**JEUNES CHERCHEURS**

**« Main-d'œuvre  
et nucléaire  
en Vallée du Rhône  
1950-1980 »**

Louis FAGON

**N° 3 Juin 2025**

**COMITÉ**  
*d'histoire*

des administrations chargées du travail,  
de l'emploi et de la formation professionnelle

## ÉDITORIAL

Chères Lectrices, Chers Lecteurs,

Si la question nucléaire a toujours suscité des débats nombreux et animés au sein de la société française, elle a pris une actualité nouvelle avec la loi du 22 juin 2023 sur la construction de nouveaux sites.

L'analyse historique proposée par Louis Fagon décale le regard, en le centrant sur la gestion de la main-d'œuvre dans les territoires au moment de la construction des installations nucléaires. Consacrée aux sites du Rhône des années 1950 aux années 1980, cette « Lettre », élaborée à partir de l'étude des archives de nombreux acteurs, répond à trois questions sur les chantiers des sites nucléaires :

- Comment étaient-ils planifiés au niveau local ?
- Pour quel effet sur l'emploi, sur la qualification et sur la formation professionnelle ?
- Existait-il une exception nucléaire ?

Or, en 2023, à la demande du gouvernement, le GIFEN – groupement des industriels de l'énergie nucléaire – a publié une note sur la planification et l'anticipation des besoins en main-d'œuvre. Il y présente l'outil de pilotage, dit « Programme MATCH », qui vise à faire coïncider les compétences requises, métier par métier, avec les besoins nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement des sites.

Et en effet, la « Lettre » de Louis Fagon, révèle que cette question essentielle de l'adéquation entre besoins et effectifs n'épuise pas le sujet de la planification. Il convient d'anticiper également les conséquences locales sur le logement, sur le marché du travail, en fonction de la variabilité des effectifs, au début du chantier, à son pic, en rythme d'exploitation, lors de recarénages ou de déconstruction.

C'est pour une approche territoriale et globale de la planification que milite cette « Lettre du CHATEFP », tant pour l'analyse locale du marché du travail, des conditions de vie sur le territoire où se construit un site nucléaire ou encore des effets d'un droit pour partie dérogatoire, lié à l'« exception nucléaire ».

Bonne lecture et bonne réflexion.

**Christine Daniel,**  
**Présidente du CHATEFP**

## Conférence

1<sup>er</sup> décembre 2025 à 9h,  
salle Pierre Laroque, 14  
avenue Duquesne, Paris 7<sup>ème</sup>  
Le groupe régional d'Ile de  
France du Comité d'histoire  
organise sa conférence  
annuelle sur le thème :  
**L'inspection du travail  
en situation coloniale.  
1919-1962**

Inscription :  
[histoire@travail.gouv.fr](mailto:histoire@travail.gouv.fr)

## Installation du nouveau Comité d'histoire

23 mai 2025 : un Comité d'histoire  
renouvelé a été installé  
par Christine Daniel,  
Présidente du CHATEFP



## Bio express de Louis Fagon

**2024-2025** : attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) à l'ENS de Lyon.

Ses recherches portent sur l'histoire environnementale, l'histoire de l'énergie et notamment du nucléaire, l'histoire économique et l'histoire sociale.

**2025** : thèse récompensée par le prix spécial du jury de l'Association académique pour la recherche historique et sociologique (AARHSE).

**2024** : parmi ses publications : "Who Is Affected? Defining Nuclear Territories and Their Borders: A Historical Perspective on the Nuclearization of the Rhône River from the 1970s to the 1990s". In: *Historical Social Research*, 49, 2024, 1, 148-166. <https://doi.org/10.12759/hsr.49.2024.07>

**2023** : docteur en histoire, EHESS/CIRED, sous la direction de Geneviève Massard-Guilbaud, Directrice d'études émérite en histoire (ED 286).

A partir de **2018** : travail de thèse à partir de treize centres d'archives départementales le long du Rhône, thèse intitulée « Le Rhône nucléaire des années 1950 aux années 1990 ».

**2015** : agrégé d'histoire.

**2012-2018** : élève normalien à l'ENS de Lyon. Mémoire sur l'histoire de la protection sociale en Allemagne.



## La politique de la main-d'œuvre autour des chantiers nucléaires : le cas des sites le long du Rhône des années 1950 aux années 1980

### Introduction

Dans le cadre de ma thèse d'histoire portant sur l'implantation de l'industrie nucléaire le long du Rhône depuis les années 1950, j'ai analysé la manière dont les chantiers des usines et des centrales nucléaires ont été planifiés au niveau local, ainsi que les conséquences sociales et économiques qu'impliquent l'implantation d'un site nucléaire sur un territoire. Par planification, j'entends non seulement la construction

# Exposition « Risques au travail et préventions : Acteurs et législation en France de 1810 à 2021 »

A la disposition des services et établissements en faisant la demande à [histoire@travail.gouv.fr](mailto:histoire@travail.gouv.fr)



La Commission scientifique et la Ministre visitent l'exposition



Enjeu, n°455, juin 2025  
Amandine BLED : Risques professionnels : une exposition sur l'histoire et la législation de 1810 à 2021

des sites en eux-mêmes par les ingénieurs du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et d'EDF, mais surtout l'anticipation des conséquences de ces chantiers (recrutement de la main-d'œuvre locale ou extérieure à la région, logement, formation, retombées économiques).

Mon travail de thèse a consisté à poser plusieurs questions : comment sont planifiés les chantiers des sites nucléaires au niveau local ? Quels sont les effets sur l'emploi, sur la qualification et sur la formation professionnelle ? Plus généralement, si l'on analyse les chantiers nucléaires comme d'autres chantiers d'aménagement, y a-t-il une exception nucléaire ?

Pour répondre à ces questions, je me suis appuyé sur des archives peu utilisées par les historiens du fait nucléaire et pourtant extrêmement riches : les archives départementales autour des sites d'implantation. En suivant le cours du fleuve, j'ai rassemblé les dossiers concernant la construction des six sites principaux le long du Rhône (d'amont en aval Superphénix, Bugey, Saint-Alban, Cruas-Meysses, le complexe Pierrelatte-Tricastin-Eurodif, ainsi que Marcoule, un site du CEA dans le Gard). Ces archives émanent de nombreux acteurs : conseil général, échanges entre les maires et la préfecture ; services déconcentrés de l'État (cabinet du préfet, direction départementale du Travail et de la main-d'œuvre (DDTMO), renseignements généraux) ; documents provenant des syndicats et des échanges avec les entreprises en charge de la construction des réacteurs nucléaires, comme des sous-traitants participant aux chantiers ; archives du CEA et d'EDF.

Ces archives locales m'ont permis de suivre la planification économique et sociale des chantiers dès la décision d'implantation de chaque réacteur, et d'écrire ainsi une histoire sociale du nucléaire à l'échelle locale. Cette lettre distingue deux périodes :

- Dans les années 1950 et 1960, l'implantation par le CEA de deux sites : Marcoule dans le Gard, et Pierrelatte dans la Drôme.
- Dans les années 1960 et 1970, l'implantation des centrales nucléaires d'EDF et la recherche d'une planification des chantiers.



**Inauguration de l'exposition dans les locaux de la DREETS Pays de la Loire**



**Installation de l'exposition à la DRIETS Ile de France le 16 juin 2025**

## I. Le CEA à Marcoule et à Pierrelatte, un employeur pas comme les autres

En 1952, la politique nucléaire française prend un tournant industriel : l'époque des premiers réacteurs expérimentaux est passée, le gouvernement fixe un nouvel objectif. Il faut produire du plutonium<sup>1</sup>, dont on définira par la suite l'usage militaire et/ou civil. Le premier site de Marcoule dans le Gard, en chantier de 1953 à 1960, est choisi pour implanter des réacteurs et une usine d'extraction du plutonium. En 1959, une seconde usine est implantée à Pierrelatte, au sud de Montélimar, pour enrichir de l'uranium à usage militaire. Les quatre usines principales sont achevées en 1967, date de la production du premier kilo d'uranium enrichi.

### 1) L'exception juridique du CEA

Dans les années 1950 et 1960, lorsque le CEA construit ces deux sites, le nucléaire est un nouvel objet administratif et scientifique. Les autorités préfectorales sont confrontées à un acteur national, qui fait passer les spécificités du nucléaire, soumis non seulement au secret industriel mais aussi au secret d'État et au secret défense, avant les règles de droit commun relatives au rôle des autorités préfectorales sur un territoire. Ainsi, à Pierrelatte, le préfet de la Drôme découvre « par hasard » que le général Ollier, membre du cabinet du président de la République, est venu sur place le 27 janvier 1961. Le site est en quelque sorte extraterritorial : « *cela serait certainement utile et quelquefois même indispensable, ne serait-ce que pour satisfaire le devoir que j'ai d'être informé de ce qui se passe dans mon département*<sup>2</sup> », se plaint le préfet. La commission de Défense de l'Assemblée nationale vient visiter le chantier en juillet 1962, à nouveau sans que le préfet ne soit au courant<sup>3</sup>.

L'organisation même des chantiers du CEA est unique. Le CEA pratique en effet la politique dite du « champion » : chaque aspect du chantier est confié sans appel d'offre à une entreprise pilote (Saint-Gobain par exemple), qui prend en charge la construction d'un laboratoire, d'une usine ou d'une partie des bâtiments. Cette entreprise répartit ensuite les contrats à des sous-traitants qu'elle choisit. Le CEA est un maître d'ouvrage. C'est pourquoi les agents du CEA



## Bibliographie de l'article

Boris DÄNZER-KANTOF et Félix TORRES, L'énergie de la France : de Zoé aux EPR, l'histoire du programme nucléaire français, Paris, Bourin, 2013.

Jacques DONZE, « Rhône-Alpes, région nucléaire », Revue de géographie de Lyon, vol. 68, n°1, 1993, p. 17-31.

Gabrielle HECHT, Le rayonnement de la France : Énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde Guerre mondiale, Paris, Éditions Amsterdam, 2014.

Alain LERIDON, L'atome hexagonal : histoire de la relation de la France avec le nucléaire, Aléas, Lyon, 2009.

Denis MAZZUCCHETTI, De divergences en convergences. Les cinquante premières années de Marcoule : 1955-2005, Marcoule, CEA - COGEMA, 2005.

Teva MEYER, « Du "pays perdu" du Blayais à l'"émirat de Saint-Vulbas" : les territoires de dépendance au nucléaire en France », Hérodote, 2014, n°155, p. 153-169.

Xavier VIGNA, Histoire des ouvriers en France au XXe siècle, Paris, Perrin, 2012.

<sup>1</sup> Le plutonium fait partie des déchets produits par les réactions en chaîne autour de l'uranium. Il est ensuite extrait au sein d'une usine dédiée sur le site et peut être utilisé à des fins civiles ou militaires.

<sup>2</sup> Le 8 février 1961, le préfet de la Drôme au sous-préfet de Nyons. AD26, 680WP46.

<sup>3</sup> Le 4 juillet 1962, le préfet de la Drôme au cabinet du ministre de l'Intérieur. AD26, 680WP46.

proprement dits sont peu nombreux sur chaque site avant les années 1960 : on en compte seulement 18 en 1954 à Marcoule. Enfin, rappelons que la définition même d'une Installation nucléaire de base (INB) n'est formalisée qu'en 1963 par décret, renforçant le flou juridique.

Par bien des aspects, les usines nucléaires sont des sites industriels classiques de l'après-guerre, qui s'implantent en zone rurale, « à la recherche d'espace et d'une main-d'œuvre bon marché et peu syndiquée<sup>4</sup> », perturbant fortement les marchés du travail locaux. Pour autant, le CEA n'est pas un employeur comme les autres, comme le montrent les deux parties suivantes.

## 2) La perturbation du marché du travail local

Qu'il s'agisse de travailler sur les chantiers pour les sous-traitants, ou plus tard d'être recruté par le CEA dans les usines en fonctionnement, les postes sont attractifs pour les riverains. Marcoule et Pierrelatte sont implantés dans des zones rurales touchées par le chômage, et l'objectif de beaucoup d'ouvriers est d'être embauchés par le CEA une fois le chantier fini. Les archives des renseignements généraux du Gard insistent sur la chance du personnel du CEA de Marcoule « *composé dans sa plus large part d'éléments recrutés sur place, sans qualification professionnelle réelle, et qui ont connu de ce fait une énorme et inespérée amélioration de leur situation [...et] des salaires très supérieurs à ceux perçus dans la région<sup>5</sup>* ». Elles soulignent aussi les primes, congés annuels, et logements fournis par les soins du CEA.

Cette attractivité des chantiers du CEA crée des déséquilibres locaux : surenchère sur les salaires qui nourrit le débauchage, afflux massif de population qui a besoin de logements, de place dans les écoles... Les élus et les administrations préfectorales en charge de ces questions, comme les services de la direction départementale du Travail et de la main-d'œuvre (DDTMO), tentent d'accompagner ces bouleversements. Mais leur intervention est tardive : la première réunion pour coordonner les services préfectoraux autour de Marcoule est organisée en 1957, soit cinq ans après la décision de construire le site, alors que le premier réacteur fonctionne déjà. Lors de cette réunion, de l'aveu du directeur du centre de Marcoule, les besoins en personnel ont été « *largement*



## OUVRAGES SIGNALÉS

**Paul-Henri ANTONMATTEI, Alain CHATRIOT, Laurence PECAUT-RIVOLIER, Yves STRUILLLOU (dir) : Histoire du droit du travail par les textes, Economica, 2025**

Aucun livre, à ce jour, ne propose une démarche associant histoire et droit, seule de nature à répondre à ce besoin de compréhension des textes qui jalonnent le droit du travail en France depuis 1789. Faute d'un tel outil, non seulement la perplexité succède au questionnement mais une méprise est toujours possible. Ainsi en est-il de la réglementation de la durée légale du travail dont la portée a évolué depuis 1936 à la suite des lois successives qui l'ont déconnectée de la notion de durée du travail, elle-même substantiellement transformée. Cet ouvrage, dont la réalisation a été dirigée par un « quatuor » composé de Paul-Henri Antonmattei, Alain Chatriot, Laurence Pécaut-Rivolier et Yves Struillou, rassemble les commentaires de 41 auteurs – professeurs, historiens, juristes, magistrats, fonctionnaires – qui permettent de saisir les enjeux de chacun des 55 textes retenus. À chaque commentaire sont associées la reproduction, totale ou partielle, du texte lui-même ainsi qu'une sélection de références bibliographiques. L'ouvrage propose quatre index (noms, textes cités, décisions de justice et thèmes abordés) permettant au lecteur, en

<sup>4</sup> Xavier VIGNA, *Histoire des ouvriers en France au XXème siècle*, Paris, Perrau, 2012, p. 198

<sup>5</sup> Le 20 juin 1956, documentation sur l'organisation du Centre atomique de Marcoule (Gard), par le service départemental des Renseignements généraux de Nîmes (Gard), AD30, 1299W26.

*sous-estimés*<sup>6</sup> ». Mais le chef du département construction du CEA, Robert Galley, ne voit aucun problème à la pénurie de logements : « *d'une manière générale, il y aura des troubles certains mais, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, car l'équilibre finit toujours par se réaliser*<sup>7</sup> ».

Les débauchages sont nombreux. La situation est particulièrement tendue à Pierrelatte : les plaintes d'entreprises se répètent sans cesse entre 1959 et 1962<sup>8</sup>. Pour ce site, une société spécifique a été créée pour prendre en charge le chantier, la Société de construction de l'usine de séparation isotopique (USSI). En mars 1961, le préfet tente d'intervenir auprès de cette société pour édicter un nouveau règlement interdisant le débauchage, en vain. En 1962, le Syndicat général des entrepreneurs du BTP du Vaucluse se plaint au préfet de la Drôme du « *drainage de la main-d'œuvre qualifiée*<sup>9</sup> » de tout le Vaucluse vers Pierrelatte : ce sont des électriciens, des monteurs et des mécaniciens qualifiés qui quittent leur entreprise pour être embauchés sur le site nucléaire.

La fin des deux chantiers est également difficile et annonce tous les problèmes des futurs chantiers d'EDF : les communes sont fortement endettées par les aménagements nécessaires, les disparités de salaires entre les agents du CEA et les locaux atteignent 30 % à la fin des années 1960, et les effets s'en font sentir jusqu'à Valence<sup>10</sup>.

### 3) Un droit du travail d'exception sur les sites du CEA

Dès le début des chantiers, les directions des sites de Marcoule et de Pierrelatte mènent leur propre politique de recrutement et de contrôle de la main-d'œuvre, conditionnée par l'urgence et le respect du secret défense.

Cela passe tout d'abord par le criblage à l'embauche, qui conduit à embaucher *a priori* les ouvriers et à procéder par la suite au criblage des éléments jugés peu fiables. L'objectif est d'éliminer tout candidat soupçonné de proximité avec le PCF, dans un contexte de guerre froide. Des ouvriers embauchés se voient ensuite interdire l'accès au chantier en cas d'enquête négative ou de résultat négatif aux tests et on leur retire

fonction de son centre d'intérêt, de trouver le ou les commentaires pertinents.

### Stéphane LE LAY et Fabien LEMOZY : Plateformes. La colonisation du travail et de la démocratie, Editions de l'Atelier, 2025

Issu d'un travail de recherche portant sur les livreurs de plateformes numériques, ce livre est une réflexion sur ces activités ainsi que sur les évolutions sociales et politiques qu'apporte l'introduction de technologies sophistiquées dans l'organisation du travail. Car cette évolution récente recèle de nouvelles formes de domination et d'exploitation : le secteur de la livraison permet ainsi d'explorer des phénomènes illustrant la mise en place d'un nouveau stade du capitalisme, fonctionnel et efficace, en dépit de ses dimensions profondément réactionnaires. Ses promoteurs veulent l'étendre du mode de gouvernement des travailleurs au mode de gouvernement des citoyens, en plateformisant l'État, au risque de plonger la démocratie dans la crise la plus profonde depuis les années 1930.

<sup>6</sup> Le 3 juin 1957, CR de la réunion à la préfecture du Gard des chefs des différents services apportant un concours au CEA de Marcoule, ADRML, S3613.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Je m'appuie ici sur les archives du cabinet du préfet (680WP46) conservées aux archives départementales de la Drôme.

<sup>9</sup> Le 24 mars 1962, le syndicat général des entrepreneurs du BTP du Vaucluse au préfet, AD26, 680WP46.

<sup>10</sup> Probablement 1974, Compagnie d'études économiques et de gestion industrielle (CEGI), étude de l'impact régional socio-économique des centrales nucléaires. AD44, 2414W309.

alors leur carte provisoire d'accès sans explication. Les relations se tendent au début des années 1960 à Pierrelatte entre le CEA et les syndicats qui dénoncent une forme de « maccarthysme ». Le problème est aussi juridique car les ouvriers dits « indésirables » à Pierrelatte ne sont pas licenciés : ils ne sont donc pas techniquement chômeurs, et de ce fait, au moins pendant un certain temps, ils risquent de perdre leurs droits.

Le CEA va plus loin en concurrençant directement les renseignements généraux. Dans leur travail de collecte d'informations, ceux-ci font face à l'essor de services de sécurité spécifiques sur les sites du CEA, le département de sûreté et de protection du secret (DSPS), qui contrôle la main-d'œuvre, qui suit notamment les grèves des sous-traitants ainsi que l'activité syndicale.

Les archives internes du CEA, notamment de la direction de Marcoule, permettent également de saisir les conditions de travail sur les chantiers : on travaille dans l'urgence, sous pression constante<sup>11</sup>. Les cadences sont lourdes jusqu'au début des années 1960, avec des systèmes de garde et beaucoup d'interventions épuisantes du fait des incidents successifs.

Il faut aussi se protéger contre le nouveau risque radioactif : il n'existe à cette époque aucun manuel de travail, ni schéma préétabli sur la définition de ce risque nucléaire, et les normes internationales tardent à se mettre en place. Jusqu'en 1959, les ouvriers n'ont ni détecteur individuel, ni tenue de protection et ne reçoivent aucune formation sur la radioprotection<sup>12</sup>. Un service spécifique, le Service de protection contre les radiations (SPR), existe pourtant depuis 1951, mais jusqu'à la fin des années 1950 la production prime : les mesures de protection ne doivent pas la ralentir. A partir de 1960, le SPR gagne en autorité et impose des dosimètres individuels pour mesurer la radioactivité en direct, des films pour enregistrer la dose reçue, des combinaisons vinyles dans les zones soumises à la radioactivité. Certains sous-traitants restent cependant méfiants face à la législation atomique, comme le montrent les archives de la Compagnie des Forges et Ateliers d'Audincourt (FAA), conservées aux archives départementales du Doubs<sup>13</sup>. La direction de la FAA décide en 1962 de prendre une « assurance atomique » supplémentaire auprès d'une compagnie d'assurance

**Laure PITTI : Algériens au travail, une histoire (post)coloniale. Enquête sur les travailleurs immigrés de l'industrie automobile dans la France des « Trente Glorieuses », PUR, 2025**  
À travers le cas des travailleurs immigrés venus d'Algérie, il s'agit ici de retracer l'histoire, à ce jour peu documentée, de la condition (post)coloniale en terrain usinier dans la France des « Trente Glorieuses ». S'appuyant sur une enquête menée sur l'emblématique usine Renault de Billancourt, ce livre montre comment ces migrants coloniaux en viennent alors à incarner la figure du travailleur immigré et de l'ouvrier subalterne, destiné à le rester. Il révèle comment le recours à une main-d'œuvre coloniale est la condition nécessaire à une expansion industrielle à moindre coût dans les entreprises nationalisées. Par la mise en regard des politiques de main-d'œuvre et des carrières de ces subalternes, l'enquête éclaire les logiques imbriquées de l'exploitation capitaliste et de la domination raciale et dévoile leurs effets sur les trajectoires de cette fraction du groupe ouvrier. À partir de ce cas exemplaire, l'ouvrage constitue une contribution originale à une sociohistoire du capitalisme industriel d'État, au prisme des subalternes et des résistances que ces derniers lui opposent. En étudiant comment ces subalternes politisent leur condition, depuis les mobilisations anticoloniales des années 1950 et la guerre d'indépendance algérienne, jusqu'aux grèves d'OS des années 1968, il met au jour une généalogie de la condition de subalterne et des mobilisations antidiscriminatoires dans la société française d'aujourd'hui

<sup>11</sup> Archives de la direction du site de Marcoule, rapports d'activités du 30 juin 1953 à janvier 1968.

<sup>12</sup> Gabrielle HECHT, *Le rayonnement de la France : Énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions Amsterdam, 2014, p. 194.

<sup>13</sup> Archives départementales du Doubs, fonds 28J.

industrielle traditionnelle, signe qu'elle ne fait confiance ni au CEA ni à l'assurance-maladie pour couvrir une maladie professionnelle radio-induite, un accident du travail, ou un incident radioactif provoqué par un de ses employés.

Ainsi, dans les années 1950 et 1960, les sites nucléaires du CEA fonctionnent comme des entités à part, hors du droit commun. Qu'il s'agisse des procédures d'embauche, du contrôle de la main-d'œuvre sur ses opinions politiques, de la protection contre les accidents du travail ou de surveillance, l'exception nucléaire justifie les interventions sur le marché du travail d'un acteur étatique qui fonctionne selon des règles propres, indépendamment de l'autorité préfectorale.

La situation est différente dans le cas du nucléaire civil d'EDF.



## II. Les centrales nucléaires d'EDF, une aubaine pour l'emploi local ?

Un second temps s'ouvre avec la construction de la première centrale EDF dans le Bugey, en amont de Lyon, à partir de 1964. Puis, la nucléarisation du Rhône s'accélère avant et au moment du Plan Messmer (1973-74) : 14 réacteurs à eau pressurisée sont construits entre 1972 et 1987, ainsi que le réacteur surgénérateur Superphénix à Creys-Malville. Un site civil d'enrichissement de l'uranium est également construit sur le site de Tricastin. Les « chantiers d'EDF » concernent des centrales nucléaires de production d'électricité pour un usage civil, sans l'ambiguïté inhérente aux sites du CEA, ce qui explique que l'on ne soit plus dans le même régime d'exception concernant le droit du travail.

Autre différence par rapport aux chantiers précédents du CEA, les chantiers d'EDF sont largement planifiés. Les équipes d'EDF ont déjà l'expérience des chantiers de barrage mais aussi de centrales thermiques et nucléaires. Pourtant, en 1974, une note de la sous-préfecture de La Tour-du-Pin résume tous les problèmes du chantier à venir de Superphénix en Isère : en pleine zone rurale, sans pôle urbain de moyenne importance à proximité et démunie de tout équipement d'accueil, la région est sous-équipée

### **Bruno DAVID : Intellectuels ouvriéristes, Presses universitaires de Provence, 2025**

Ce livre retrace l'histoire d'une poignée d'intellectuels passés du bolchevisme au conseillisme, qui rêvèrent l'avènement d'un monde libre et solidaire dans le sillage d'une révolution faite par et pour les ouvriers à une époque – le mitan de l'entre-deux-guerres – de désenchantement et de dépression du mouvement social. Hantés par l'exigence de faire de leurs actes la mesure de leur foi, ces hommes d'étude et de savoir ont voulu vivre selon leur idéal : éprouver la fraternité de classe en créant un lieu où les rapports de pouvoir sont abolis – voire, pour certains, en embrassant la condition ouvrière ; opposer le travail et l'échange gratuits au salariat et au marché ; défendre l'autonomie des luttes contre la médiation syndicale et le recours à l'État. Leur communisme puisait son inspiration dans la geste de l'autonomie ouvrière, en particulier dans le mouvement des conseils, surgi et défait quelques années plus tôt dans l'Allemagne en révolution. Leur engagement, empreint d'utopie et de noblesse, fut jalonné de difficultés de tout ordre mais aussi de modestes rétributions. Cet ouvrage entend exposer ce qui, dans le cheminement intellectuel et dans la trajectoire sociale de ces clercs militants, a nourri un ouvriérisme auquel leur entrée dans la vie ne les prédisposait pas, et d'identifier, dans les préoccupations et les aspirations exprimées par les mouvements sociaux contemporains, les échos de leur utopie intempestive.

administrativement et sans moyen de transports<sup>14</sup>. A-t-on vraiment tout planifié ?

- 1) L'échec de la planification des chantiers sur les marchés locaux de l'emploi et l'offre de logements

Dans les années 1970, EDF devient le principal employeur régional autour de chaque site en construction, le temps du chantier. A cette période, tout le monde s'essaye à la planification des effets socio-économiques des centrales nucléaires, pour ne pas reproduire les erreurs des précédents chantiers et anticiper les conséquences du chantier sur sa durée<sup>15</sup>.

Les études montrent que les chantiers ont un effet mitigé sur l'emploi<sup>16</sup>. A l'issue du chantier, il n'y a pas de demande importante d'emploi stable et l'emploi régional reste faible. Après le départ des 2 000 à 3 000 ouvriers du chantier, l'exploitation par tranche ne nécessite que 250 à 300 personnes du fait de l'automatisation des installations. Au Bugey, le site comptant le plus de réacteurs, on atteint 900 personnes travaillant sur site en 1980, mais la très grande majorité est recrutée en dehors de la région<sup>17</sup>.

Les études appellent également à anticiper les problèmes d'accueil et de logement pour ne pas répéter les erreurs du passé en proposant des esquisses de programmation<sup>18</sup>.

En 1975, un bureau d'étude, CGR Industrie, est mandaté pour étudier l'aménagement de la centrale du Bugey en prévision des aménagements nucléaires de l'Isère. Le rapport illustre à la fois la perturbation du marché du travail local et les difficultés de logement. Au Bugey, la première phase de génie civil rassemble 1 800 personnes sur le site, dont 80 % sont des immigrés (surtout des Maghrébins, quelques Yougoslaves et Portugais). Les rares Espagnols sont chefs d'équipe. En majorité célibataires, leur logement est très sommaire, dans des barraques *Algéco* situées à 500 m du chantier, équipées de quelques points d'eau, avec des sanitaires à l'épuration « très

**Michèle DUPRÉ, Jean-Christophe LE COZE (dir) : Risques industriels majeurs et environnements, Presses universitaires du Septentrion, 2025**

Créateurs de richesse, d'innovation, d'emplois, au cœur d'enjeux de réindustrialisation, économiques voire géopolitiques, les systèmes technologiques à risques industriels majeurs s'inscrivent dans un environnement social et naturel qu'ils modifient et menacent ; un environnement qui les menace désormais en retour. Ainsi, le réchauffement climatique et les événements extrêmes associés sont les faces les plus visibles de ces nouveaux risques, quand l'acceptabilité sociale des implantations industrielles se pose aussi de manière renouvelée. Territoire, crise, travail, lois, normes, organisations, entreprises et État sont aux premiers plans des interrogations abordées de manière plurielle dans cet ouvrage (géographie, histoire, sociologie, ergonomie, droit, science politique). En s'appuyant sur les connaissances acquises, dont il propose un bilan interdisciplinaire, ces analyses ouvrent de nouvelles voies d'investigation et d'action.

<sup>14</sup> 1974, note sur l'implantation de foyers modulaires pour les travailleurs de la centrale nucléaire Superphénix, AD38, 6943W124.

<sup>15</sup> Il faut dix ans pour implanter une centrale nucléaire. Pendant les premières années, EDF mène des travaux de terrassement, suivis d'une première phase de génie civil (construction des bâtiments), durant laquelle on emploie surtout de la main-d'œuvre peu qualifiée. S'ensuit la phase d'électromécanique et de montage pour mettre en œuvre la construction des bâtiments, avec l'arrivée d'ouvriers plus qualifiés (monteurs électriciens, mécaniciens qualifiés). C'est à ce moment qu'a lieu le « pic du chantier », avec plus de 2 500 personnes sur site en moyenne pour chaque chantier de centrale nucléaire. Le site du Tricastin, fait figure d'exception, avec plus de 7 000 personnes sur site en 1978. Voir Herbert P. KITSCHOLT, « Political Opportunity Structures and Political Protest: Anti-Nuclear Movements in Four Democracies », *British Journal of Political Science*, vol. 16, n°1, 1986, p. 57-85.

<sup>16</sup> 1974, étude citée de la CEGI, AD44, 2414W309.

<sup>17</sup> 1980, rapport de surveillance de l'environnement de la centrale du Bugey. AD38, S3534.

<sup>18</sup> Sans date (probablement 1974), comité de direction du schéma d'aménagement du littoral de Seine-Maritime, Esquisse de programmation des logements et équipements dans le voisinage d'une centrale nucléaire. AD44, 2414W309.

théorique ». Ces ouvriers vivent séparés de la population locale, satisfaite des recettes fiscales mais qui ignore les travailleurs immigrés, avec des rapports qui « ne sont pas exempts d'incompréhensions ou même de tensions racistes<sup>19</sup> ». Cet afflux de travailleurs en zone rurale est considéré comme temporaire et rien ne sert de mettre en place des moyens de transport, ce qui isole le site.

Le chantier de Tricastin, qualifié de « sordide » d'après les témoignages des maires<sup>20</sup> témoigne des mêmes difficultés. Comme dans le cas du Bugey, le principal problème est le manque de petits logements pour isoler les « célibataires immigrés » séparés dans les statistiques des « autres célibataires » : 90 % des travailleurs du site EDF sont des ouvriers, et 47 % sont célibataires. En décembre 1978, *L'Humanité* enquête sur les 9 000 « déplacés » du chantier géant du Tricastin, où l'on voit à la fois « les techniques les plus modernes de l'énergie nucléaire, et des conditions de vie précaires pour les ouvriers<sup>21</sup> », vivant souvent en caravane.

Les promesses d'emploi massif, réelles ou imaginées, ne se réalisent pas non plus. Les maires et les chambres de commerce et d'industrie (CCI) sont pourtant enthousiastes. Les CCI mettent en place des bureaux des marchés pour servir d'intermédiaires et distribuer des contrats aux entreprises locales. Mais ces bureaux ont peu de financement et sont peu efficaces car ils arrivent trop tardivement. Dès 1978, on trouve des petites annonces locales, comme dans *La Tribune* : toute entreprise qui souhaite un contrat de sous-traitance sur le chantier de Cruas peut écrire au service économique de la chambre des métiers de Montélimar<sup>22</sup>. Les résultats sont mitigés, car les entreprises identifiées n'adhèrent pas au bureau, la plupart ayant déjà leurs services commerciaux. En 1981, le bilan financier du chantier de Saint-Alban est maigre : les 94 opportunités de marché ne représentent finalement que 12 à 14 millions de francs, un grain de sable dans le coût total d'un réacteur. Autour de chaque site, les élus et les responsables locaux découvrent trop tard ce que l'on savait déjà : le nucléaire crée peu d'emplois<sup>23</sup>. Si certains chantiers comme celui de Bugey attire les ouvriers jusqu'à 50 km

**Delphine TORDJMAN : Réussir sa carrière sans rater sa vie. Éviter le piège de l'addiction au travail, Eyrolles, 2025**

Les personnes engagées et perfectionnistes ont tendance à surinvestir leur carrière professionnelle au détriment de leur vie personnelle. Petit à petit, elles deviennent addictives au travail en étant hyper connectées, dépendantes à leurs e-mails, soucieuses des résultats avec des difficultés à lâcher prise. Près d'un salarié sur deux s'estime en détresse psychologique ! Qu'est-ce qu'une carrière, ce mot a-t-il encore un sens aujourd'hui ? Ce livre questionne l'impact du digital et de la quête de performance effrénée sur le quotidien.

<sup>19</sup> Le 8 septembre 1975, compte rendu d'entretien avec Sartoux (CEAPA-DDE) à Bourg-en-Bresse, par le GCR Industrie. AD38, 6943W124.

<sup>20</sup> Alain LERIDON, *L'atome hexagonal : histoire de la relation de la France avec le nucléaire*, Lyon, Aléas, 2009.

<sup>21</sup> Le 14 décembre 1978, *L'Humanité*, « 9 000 "déplacés" sur un chantier géant. Les conditions de vie sont précaires sur le site nucléaire ». AD38, 6600W12.

<sup>22</sup> Le 19 octobre 1978, *La Tribune*, « Participation de petites entreprises au chantier EDF de Cruas ». AD38, 6600W12.

<sup>23</sup> Le 18 avril 1975, réunion à la préfecture du Rhône sur les retombées socio-économiques des centrales nucléaires. ADRML, 5494W165.

à la ronde, avec des salaires 40 % supérieurs, ils le font pour un temps très court<sup>24</sup>.

Ainsi, malgré l'expérience acquise, malgré les tentatives de planification, les problèmes rencontrés lors de la construction des sites du CEA se retrouvent dans les chantiers d'EDF des années 1970.

- 2) Des compensations économiques pour limiter les effets des chantiers : la procédure Grand Chantier et les projets de réduction tarifaire

S'agissant des retombées économiques, là aussi les études préalables aux chantiers sont claires : construire une centrale nucléaire enrichit avant tout l'industrie nationale, car les dépenses locales ne représentent que 10 % des dépenses totales. Il n'y a pas non plus d'effet d'entraînement à attendre : la centrale n'attire pas les autres industries, car il n'y a pas vraiment d'intérêt à s'en rapprocher pour la fourniture d'électricité.

Les retombées fiscales sont la principale promesse du nucléaire : la patente est une « *manne extraordinaire*<sup>25</sup> », remplacée en 1975 par la taxe professionnelle. Le principal problème reste le décalage entre le chantier et l'arrivée des taxes, car il faut sept à huit ans avant d'espérer les toucher. Pour pallier ce problème, le gouvernement invente des systèmes d'avance de prêt avec le dispositif « *Grand Chantier* ». Il s'agit d'anticiper les aménagements nécessaires autour du chantier (logement, voirie, équipements sociaux, scolaires, sportifs pour les familles des ouvriers) pour éviter que les communes ne se retrouvent avec des dettes abyssales. Ce label n'est pas accordé qu'aux centrales nucléaires, mais à tous les projets d'aménagement de grande taille. Le système est complexe, avec deux types d'équipements, les équipements spécifiques, nécessaires au chantier et les équipements anticipés qui serviront à la population. Chacun a son propre système de financement. L'ensemble du dispositif est confié à un coordonnateur nommé par l'État, placé sous l'autorité du préfet, chargé de coordonner les entreprises et les collectivités pour anticiper les besoins d'équipement. Le coordonnateur du Grand Chantier doit également financer la formation professionnelle, car on espère faire recruter des ouvriers locaux pour la phase de montage.

## Fanny JAFFRÈS, Nicolas DUVOUX : Inclure ou protéger ? Le travail des personnes handicapées en France et en Suède, PUR, 2025

« Nul n'est inemployable ! » disait la ministre française du Travail en 2018. « Tout le monde est employable » renchérisait la secrétaire d'État aux personnes handicapées. Les décideurs publics français répètent sans cesse leur volonté d'inclure les personnes handicapées sur le marché du travail. Les personnes handicapées restent toutefois globalement en marge de l'emploi et le nombre de travailleurs d'ESAT ne diminue pas. Comment expliquer cette difficulté à développer l'inclusion des personnes handicapées en France alors que d'autres pays comme la Suède y parviennent ? Sur la base d'une analyse comparative des politiques publiques françaises et suédoises, cet ouvrage propose des clés de compréhension de cette situation. La France comme la Suède se réclament d'un État-providence fort. Mais ces deux pays diffèrent par leur conception de la place et des rôles des personnes en situation de handicap dans la société qui se traduit par des approches contrastées des modèles d'autonomie, d'inclusion et de protection. Il ne s'agit donc pas seulement d'améliorer les établissements et services spécialisés mais de transformer la société dans son ensemble pour permettre l'inclusion pleine et entière. Cette enquête sur le travail protégé invite ainsi à une réflexion plus globale sur le handicap comme enjeu socio-politique.

<sup>24</sup> Sans date (probablement juillet 1974), étude citée. AD44, 2414W309.

<sup>25</sup> Le 13 octobre 1976, le délégué pour la région Languedoc-Roussillon de l'inspection générale de l'environnement à la direction de la Prévention des pollutions et des nuisances. ADRML, 5494W164.

Les archives du coordonnateur du Grand Chantier de Superphénix consultées en Isère montrent un poste ingrat, isolé et impuissant à remplir sa tâche<sup>26</sup>. Il transmet des notes pour aider les maires à s'y retrouver dans la complexité des financements. Il fait face à l'hostilité des maires, qui refusent de collaborer autour d'investissements partagés, et à l'empiètement de la préfecture. Dans le cas de Superphénix, son contrat est arrêté au bout d'un an et le préfet récupère ses fonctions.

En 1979, le gouvernement décide la mise en place d'une autre forme de compensation, à savoir une réduction tarifaire de 15 % pour les communes riveraines d'une centrale nucléaire<sup>27</sup>. Ce projet rencontre l'hostilité de la direction d'EDF, car il sous-entend qu'il y aurait un risque ou un désavantage qu'il faudrait compenser. D'autres pointent l'exception nucléaire. Pourquoi ne pas accorder une telle compensation aux riverains des barrages par exemple? La réduction fait également l'objet d'une féroce négociation sur les limites territoriales du nucléaire, en partie appréciée par les préfets. La question est finalement réglée en 1985 : le Conseil d'État invalide la mesure car elle est reconnue non conforme au principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques.

### 3) Anticiper la fin des chantiers

Malgré les annonces et les études préalables, la fin des chantiers n'est pas non plus anticipée. Les rapports de planification avaient pourtant souligné la crise qui avait touché la région de Pierrelatte après la fin du chantier du CEA, et surtout après les réductions d'effectifs de la fin des années 1960, laissant des logements vides et des entreprises en difficulté<sup>28</sup>. Le chantier du Tricastin dans les années 1970 permet de constater à nouveau les « *cruelles incertitudes de l'après-chantier*<sup>29</sup> ». En 1978, le préfet de la Drôme anticipe jusqu'à 2 000 chômeurs dans un délai de quelques mois, alors que la région souffre déjà de la désindustrialisation<sup>30</sup>.

Au début des années 1980, un nouveau dispositif intitulé « *après Grand Chantier* » est censé accompagner la reconversion des ouvriers licenciés par l'usine nucléaire et promouvoir la revitalisation du territoire. Alors que les entreprises ferment (fonderie,

**Gilles GATEAU (sous la direction de) : 2030... Le travail a changé, Le Cherche-Midi, 2024**

Placées sous la direction éditoriale de Gilles Gateau, directeur général de l'Apec, les contributions proposent des clés de lecture nourries de l'expérience de l'Apec et de multiples études. Certaines tendances semblent déjà se dessiner, même si en la matière, elles sont susceptibles d'évoluer vite: témoin le cas du télétravail. Parmi les autres questions qui affleurent déjà figurent la semaine de travail de quatre jours, la place de l'intelligence artificielle, le choix de l'indépendance (free-lance) ou du salariat...

<sup>26</sup> Je m'appuie ici sur le fonds 6943W123 contenant les archives du coordonnateur, conservé aux archives départementales de l'Isère.

<sup>27</sup> On trouve ces débats dans les archives de la sous-préfecture de La Tour-du-Pin, 6943W124, 127 et 128, conservées aux archives départementales de l'Isère.

<sup>28</sup> A. LERIDON, *L'atome hexagonal : histoire de la relation de la France avec le nucléaire*, op. cit.

<sup>29</sup> Le 2 juillet 1977, *Le Provençal*, « Eurodif et son destin ou les cruelles incertitudes de l'après-chantier ». AD38, 6600W12.

<sup>30</sup> Le 10 juin 1978, *Le Dauphiné*, « Pierrelatte, l'après Tricastin et ses incidences sur le chômage ». AD38, 6600W12.

cartonnerie, habillement) sous le coup de la crise des années 1980, seules 58 personnes sont formées à leur sortie du chantier Superphénix en 1984.

Finalement, les régions d'implantation de centrales nucléaires sont-elles des « *régions privilégiées*<sup>31</sup> » comme promis ? La réponse est mitigée. Dans le « *Tricastin nucléaire*<sup>32</sup> », le député de la Drôme insiste auprès du Premier ministre dès 1978 sur « *la surestimation des effets bénéfiques du chantier du Tricastin pour l'économie de la région*<sup>33</sup> ». Du côté des autorités régionales, le bilan n'est guère positif sur la création d'emploi<sup>34</sup>.



## Conclusion

L'histoire sociale et régionale du nucléaire permet ainsi de voir les spécificités des aménagements nucléaires, qui posent des problèmes industriels classiques mais font l'objet d'un traitement spécifique du fait de leur caractère nucléaire.

Les chantiers des sites du CEA des années 1950 et 1960 sont exceptionnels par leur ampleur mais aussi par leur fonctionnement. Le nucléaire justifie un fonctionnement hors du cadre industriel classique, qu'il s'agisse du recrutement, du contrôle de la main-d'œuvre ou de l'action syndicale, entraînant la création d'un véritable droit du travail d'exception.

A l'inverse, les dirigeants d'EDF cherchent à planifier les chantiers des centrales nucléaires, à l'image des autres chantiers. Malgré cette planification, il faut sans cesse inventer de nouveaux dispositifs pour pallier les problèmes d'un afflux massif et temporaire de travailleurs dans des zones rurales isolées et bouleversées par ces chantiers. Pour EDF, l'exceptionnalité est liée à leur caractère nucléaire lui-même. Les chantiers sont comparables aux très grands projets de l'époque mais leur nombre, leur

## A lire dans les Revues

Enjeux, n°455, juin 2025

Amandine BLED : Risques professionnels : une exposition sur l'histoire et la législation de 1810 à 2021

Formation emploi 2025/1 n°169

Elsa PERSONNAZ et Arthur Félix W. SAWADOGO : Les jeunes en quartier prioritaire à la fin des études : conditions d'accès à l'alternance et plus-value sur l'insertion.

Chroniques du travail 14 (2024)

Rémy PONGE, Baptiste GIRAUD, Caroline VANULS : La perte de sens au travail

Cahiers français 2025/2 n°444

Dominique MÉDA : Emploi et formation face au défi environnemental

L'Économie politique 2025/1, n°105

La valeur travail peut-elle encore être de gauche ?

Brigitte GRÉSY : La valeur du travail et l'égalité entre les femmes et les hommes

Gouvernement et action publique 2024/4 Vol. 13

Sarah ABDELNOUR, Émilien JULLIARD et Dominique MÉDA : L'État social au service du salariat ? De l'autonomie des corps d'inspection face à l'essor des plateformes numériques

<sup>31</sup> Le 25 juillet 1977, *Le Dauphiné*, « Pour le secrétaire d'État à la recherche, M. SOURDILLE, le Tricastin nucléaire, une région privilégiée ». AD38, 6600W12.

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> Le 3 novembre 1978, *La Tribune*, « Intervention d'Henri MICHEL, député de la Drôme au Premier ministre concernant les problèmes économiques et sociaux de l'après-chantier Eurodif ». AD38, 6600W12.

<sup>34</sup> Le 24 septembre 1980, *Le Progrès*, « Nucléaire. L'industrie de l'atome crée peu d'emplois. C'est ce que révèle une étude de l'organisation régionale d'études et d'aménagement ». AD38, 6943W123.

caractère simultané et débattu les rend spécifiques. Et le chantier d'Eurodif/Tricastin est le plus grand d'Europe à cette période.

A l'heure de la relance de nouveaux chantiers nucléaires, les archives locales offrent des perspectives prometteuses pour mieux comprendre l'histoire du programme nucléaire français et ses effets sur l'emploi au niveau des territoires.

Management et sciences sociales  
2025/1 n°40  
Mamadou NDIONE, Diéne  
Ousseynou DIOUF et Bernard  
Bahama BAKO LIBA : Comprendre  
la responsabilité sociale des  
entreprises (RSE) au sein des PME  
sénégalaises

Travail, genre et société 2024/2  
n°52  
L'apprentissage dans  
l'enseignement supérieur à  
l'épreuve du genre

Documents d'études DARES n°279,  
2025  
Véronique REMY : Emploi  
temporaire court, long, subi ou  
choisi... : Quelles conséquences sur  
les conditions de travail et le bien-  
être des salariés ?

Bref CEREQ, n°468, mars 2025  
Olivier JOSEPH : L'alternance : un  
tremplin pour l'autonomie ?

Droit social n°3, mars 2025  
Questions sensibles en droit du  
travail : Dossier

Revue de l'IRES, n°114, 2024/3  
Marion PLAULT et Jingyue XING-  
BONGIOANNI : Pourquoi continuer  
à exercer un travail pénible et  
déconsidéré ? Le cas des  
travailleuses d'Ehpad

Formation emploi n°170, mai 2025  
Sophie DESSEIN : « Nul n'est  
inemployable ! » Une politique  
d'activation des personnes  
handicapées.

Revue pratique de droit social n°  
961, mai 2025  
Mélanie CARLES : Le droit aux  
congrés payés - Acquisition et  
décompte : dossier

**Merci de nous faire part de vos suggestions.**

**Vous pouvez également nous transmettre des documents.**

**CONTACTS**

**Michel Bonamy**

Secrétaire général

☎ 06 69 94 91 46

✉ michel.bonamy@travail.gouv.fr

**Directrice de la publication :**

Christine Daniel, présidente

**POUR EN SAVOIR PLUS**

<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/organisation/histoire-du-ministere-et-du-droit-du-travail>

**Paco intranet :**

<https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/ministeres-sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx>

**Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**

📍 14, avenue Duquesne

75350 Paris cedex 7

☎ 07 61 43 59 27

@ [histoire@travail.gouv.fr](mailto:histoire@travail.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Édition : Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.  
Maquette : Dicom des ministères sociaux. Janvier 2022